

# Indicateurs du processus de libéralisation du marché du gaz européen

## 2004 - 2005

### Statistiques en bref

ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

8/2006

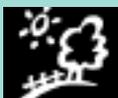
Energie

Auteur

John GOERTEN  
Emmanuel CLEMENT

### Contenu

Faits marquants .....	1
Introduction .....	2
Production et importation .....	2
Commerce du gaz naturel .....	4
Distribution de gaz naturel .....	4



Fin de rédaction: 12.06.2006  
Données extraites le: 03.05.2006  
ISSN 1562-3084  
Numéro de catalogue: KS-NQ-06-008-FR-N  
© Communautés européennes, 2006

### Faits marquants

- Conformément à la directive européenne sur le gaz, tous les consommateurs pourront choisir librement leur fournisseur de gaz à partir de juillet 2007. Le marché est ouvert depuis plusieurs années pour les consommateurs industriels.
- En septembre 2005, le Danemark, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche et le Royaume-Uni ont annoncé l'ouverture totale de leur marché. Des changements importants concernant l'ouverture des marchés ont été récemment constatés en Lituanie, en Pologne et en Slovaquie.
- La plupart des distributeurs de gaz a été enregistrée en Allemagne et en Italie, suivie de loin par la Pologne et l'Espagne.
- Le marché de la distribution reste entre les mains d'un seul fournisseur en Lettonie et en Slovaquie.

Tableau 1 : Degré d'ouverture du marché en septembre 2005

	Ouverture du marché déclarée	Seuil d'éligibilité	Taille du marché ouvert (en milliards de m <sup>3</sup> )
Belgique	90%	complet <sup>1</sup>	11
Rép. tchèque	25%	non disponible	3
Danemark	100%	complet	5
Allemagne	100%	complet	82
Estonie	95%	non résidentiel	1
Grèce		pas d'information	
Espagne	100%	complet	20
France	70%	non résidentiel	28
Irlande	86%	non résidentiel	3
Italie	100%	complet	62
Chypre		distribution non significative	
Lettonie	0%	non disponible	0
Lituanie	90%	non résidentiel	3
Luxembourg	80%	non résidentiel	1
Hongrie	66%	non résidentiel	8
Malte		distribution non significative	
Pays-Bas	100%	complet	38
Autriche	100%	complet	7
Pologne	72%	non résidentiel	5
Portugal		pas d'information	
Slovénie	91%	non résidentiel	1
Slovaquie	72%	non résidentiel	24
Finlande		pas d'information	
Suède	95%	non résidentiel	1
Royaume-Uni	100%	complet	95

1 : dans la région flamande seulement, clients non résidentiels dans d'autres régions.

Source : DG TREN, sur la base des informations fournies par les organismes de contrôle des États membres.

## Introduction

Les données utilisées dans la présente publication proviennent essentiellement des résultats d'une collecte de données réalisée à l'aide d'un questionnaire et destinée à étudier la concurrence sur le marché du gaz.

La directive 2003/55/CE sur le gaz est la principale législation européenne visant à établir le marché intérieur du gaz. La directive devait être mise en oeuvre au 1er juillet 2004.

À partir de juillet 2007 au plus tard, tous les consommateurs pourront choisir librement leur fournisseur de gaz. Le fournisseur actuel ne doit plus être la seule option. Le marché pour les grands consommateurs est ouvert depuis plusieurs années. L'ouverture du marché est assez récente, voire même inexistante dans certains cas, pour les consommateurs commerciaux plus petits et les ménages.

Le tableau 1 indique l'état d'avancement du processus de libéralisation ainsi que le degré d'ouverture du marché en septembre 2005.

L'ouverture du marché est définie en pourcentage du volume total de gaz naturel utilisé par les consommateurs libres de choisir leur fournisseur de gaz naturel (consommateurs remplissant les conditions requises).

En septembre 2005 la libéralisation totale du marché a été achevée au Danemark, en Allemagne, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Autriche et au Royaume-Uni. Pour certains pays, le seuil d'éligibilité montre que le libre choix du fournisseur se limite toujours aux consommateurs non résidentiels (à partir de juillet 2007, les ménages devraient pouvoir choisir leur distributeur).

Les pages suivantes dressent un tableau de la situation dans chaque pays et mettent l'accent sur le nombre et l'importance des producteurs/importateurs de gaz et des distributeurs de gaz. Il convient de ne pas oublier que les informations figurant dans les pages suivantes concernent les années de référence 2003 et 2004 (sauf dans le tableau 1 de la page de couverture et le tableau 6 à la page 6).

## Production et importation

La plus grande partie du gaz naturel provient de l'extérieur de l'Union européenne. Si l'on regarde la disponibilité du gaz dans chaque État membre, il apparaît qu'en 2004, seul le Danemark couvrait ses propres besoins grâce à la production nationale ; le Royaume-Uni a un niveau « d'autosuffisance » de 89 %, suivi de près par les Pays-Bas où 82 % des besoins en gaz naturel étaient couverts par la production intérieure. La Pologne était en mesure de couvrir un tiers de ses besoins et cinq États membres, environ un cinquième.

Par ailleurs, neuf États membres ont couvert la totalité de leurs besoins en gaz par le biais des

importations et cinq autres, la quasi-totalité (République tchèque, Espagne, France, Slovaquie et Slovaquie).

La situation n'a pas beaucoup changé par rapport à 2003. Les Pays-Bas ont accru de 8 points de pourcentage la part de leur production intérieure de gaz tandis qu'au Royaume-Uni, c'est l'inverse qui s'est produit puisque les importations de gaz naturel ont progressé de 4 % pour compenser une baisse de la production. En ce qui concerne les autres États membres, les variations ont été limitées à deux points de pourcentage ou moins.

**Tableau 2 : Production nationale et importations de gaz, par État membre, 2003-2004**

Total en PJ	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	LV	LT	LU	HU
2003	689	366	335	3 928	32	92	1 002	1 842	171	2 897	65	111	49	569
<b>2004</b>	<b>708</b>	<b>341</b>	<b>395</b>	<b>4 075</b>	<b>36</b>	<b>101</b>	<b>1 158</b>	<b>1 861</b>	<b>170</b>	<b>3 081</b>	<b>81</b>	<b>110</b>	<b>56</b>	<b>542</b>
dont, en % du total:														
<i>Production nationale de gaz naturel</i>														
2003	0	2	100	19	0	0	1	3	15	18	0	0	0	19
<b>2004</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20</b>
<i>Importations de gaz naturel</i>														
2003	100	98	0	81	100	100	99	97	85	82	100	100	100	81
<b>2004</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>0</b>	<b>83</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>99</b>	<b>97</b>	<b>81</b>	<b>84</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>80</b>

Total en PJ	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	HR	RO	TR
2003	3 278	400	519	123	42	264	190	41	4 617	110	116	703	820
<b>2004</b>	<b>3 493</b>	<b>357</b>	<b>562</b>	<b>154</b>	<b>42</b>	<b>271</b>	<b>184</b>	<b>41</b>	<b>4 496</b>	<b>124</b>	<b>125</b>	<b>674</b>	<b>863</b>
dont, en % du total:													
<i>Production nationale de gaz naturel</i>													
2003	74	21	32	0	0	3	0	0	93	1	66	69	3
<b>2004</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	<b>10</b>	<b>63</b>	<b>72</b>	<b>3</b>
<i>Importations de gaz naturel</i>													
2003	26	79	68	100	100	97	100	100	7	99	34	31	97
<b>2004</b>	<b>18</b>	<b>78</b>	<b>68</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>11</b>	<b>90</b>	<b>37</b>	<b>28</b>	<b>97</b>

Source: Eurostat.

Il n'est pas surprenant que les pays ayant une production propre importante disposent généralement d'une quantité de gaz élevée. En valeurs absolues, exprimées en unités énergétiques (pétajoule), le Royaume-Uni a enregistré la valeur la

plus élevée avec 4 496 PJ en 2004 (-2,6 % par rapport à 2003). Les Pays-Bas ont affiché 3 493 PJ (+6,6 % par rapport à 2003), valeur élevée si l'on considère la taille du pays.

**Tableau 3 : Nombre d'entités fournissant du gaz dans le pays et importance relative de celles-ci, 2003-2004**

	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	LV	LT	LU	HU
Nombre total d'entités fournissant du gaz dans le pays (production ou importations)														
2003	4	6	3	27	2	1	12	10	:	23	1	4	2	10
<b>2004</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
Nombre d'entités traitant au moins 5% du volume national total de gaz naturel (importé et/ou produit)														
2003	1	1	2	5	2	1	4	1	:	4	1	3	1	4
<b>2004</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	HR	RO	TR
Nombre total d'entités fournissant du gaz dans le pays (production ou importations)													
2003	:	5	11	1	2	1	1	1	32	2	1	4	6
<b>2004</b>	<b>:</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>7</b>
Nombre d'entités traitant au moins 5% du volume national total de gaz naturel (importé et/ou produit)													
2003	:	1	1	1	1	1	1	1	6	1	1	4	1
<b>2004</b>	<b>:</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>

Source: Eurostat.

Le tableau 3 présente le nombre d'entités fournissant du gaz dans les pays respectifs, soit en tant que producteur national de gaz, soit en tant qu'importateur de gaz.

Il arrive fréquemment que quelques entreprises seulement commercialisent le gaz. Cette situation a d'importantes conséquences sur les possibilités de concurrence dans le domaine de l'approvisionnement. Même s'il existe plusieurs fournisseurs, leur concurrence mutuelle risque d'être inefficace s'ils achètent tous leur gaz au même grossiste. La disponibilité des ressources externes (en d'autres termes, le niveau d'intégration du réseau avec les pays voisins) influence de manière notable la rapidité du processus de libéralisation.

Le tableau 3 montre que l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni ont enregistré, respectivement, 27, 26 et 24 entreprises fournissant du gaz dans le pays en 2004. Comme l'indique le tableau 1, ces trois pays ont atteint une libéralisation totale du marché. Par rapport à 2003, trois nouvelles entités sont arrivées sur le marché en France et en Italie tandis qu'au

Royaume-Uni, le nombre a sensiblement diminué (de 32 à 24). En termes relatifs, d'importantes baisses ont également été enregistrées en République tchèque et au Danemark.

Une seule entreprise est restée en charge de la production et/ou de l'importation au Danemark, en Grèce, en Lettonie, au Portugal, en Slovaquie, en Finlande et en Suède.

Le tableau 3 montre également le nombre d'entreprises qui traitent au moins 5 % du volume total de gaz d'un pays. Le questionnaire a révélé qu'en 2004, 12 pays comptaient une seule entreprise importante. L'Espagne, la Lituanie, la Hongrie et l'Autriche ont enregistré quatre sociétés détenant des parts importantes du marché, l'Allemagne et l'Irlande cinq, et le Royaume-Uni, six. Ce dernier pays est considéré comme ayant une structure de concurrence bien développée. Il convient de noter la situation de l'Autriche où le nombre de grandes entreprises est passé de une en 2003 à quatre en 2004.

## Commerce du gaz naturel

Dans tous les États membres, à l'exception de deux, la balance commerciale du gaz a été négative en 2004. En termes de quantité absolue, le principal importateur de gaz naturel a été l'Allemagne avec un volume équivalent à près de 3,4 millions de TJ, suivie par l'Italie (2,6 millions de TJ) et la France (1,8 million de TJ).

Le Danemark et les Pays-Bas ont été les seuls pays à générer un excédent commercial. Dans le cas des Pays-Bas, cet excédent était notable (1 156 000 TJ). Le Royaume-Uni, qui était toujours un exportateur net important en 2003 (excédent de 327 000 TJ), est devenu un importateur net en 2004 (déficit de 68 000 TJ).

**Tableau 4 : Importations et exportations de gaz naturel, en TJ (PCS) – 2004**

	Importations	Exportations	Solde	Consommation intérieure brute
BE	708 260	30 971	-677 289	677 796
CZ	333 350	3 329	-330 021	362 293
DK	0	171 722	171 722	215 563
DE	3 389 857	324 436	-3 065 421	3 662 563
EE	36 032	0	-36 032	36 032
EL	101 125	0	-101 125	103 682
ES	1 144 897	0	-1 144 897	1 170 988
FR*	1 813 547	16 279	-1 797 268	1 941 653
IE	137 621	0	-137 621	169 565
IT	2 587 295	15 059	-2 572 236	3 071 203
LV	80 880	0	-80 880	61 983
LT	110 335	0	-110 335	110 335
LU	55 794	0	-55 794	55 794
HU	431 618	0	-431 618	544 853
NL	628 124	1 784 604	1 156 480	1 709 369
AT	331 352	51 847	-279 505	354 487
PL	379 467	1 753	-377 714	552 604
PT	153 733	0	-153 733	153 676
SI	41 397	0	-41 397	41 809
SK	264 166	0	-264 166	255 786
FI	183 779	0	-183 779	183 779
SE	40 509	0	-40 509	41 142
UK	478 919	410 803	-68 116	4 065 271
BG	111 128	0	-111 128	115 959
HR	46 255	22 457	-23 798	114 353
RO	191 269	0	-191 269	648 364
TR	835 565	0	-835 565	870 362

\* Consommation intérieure brute française basée sur des données collectées chaque mois.  
Source : Eurostat.

## Distribution de gaz naturel

D'ici juillet 2007, tous les clients deviendront des clients éligibles, c'est-à-dire qu'ils auront la possibilité de choisir le fournisseur de gaz le plus intéressant.

Le tableau 5 indique le nombre total de distributeurs de gaz dans les différents États membres en 2004. Il convient de rappeler qu'un producteur de gaz (ou importateur – voir tableau 2) n'exerce pas forcément des activités de distribution. La plupart des distributeurs se trouvent en Allemagne. Avec 700 entreprises, ce pays dépasse de loin le nombre de distributeurs en Italie (389; ils étaient 412 en 2003). Cependant, une seule entreprise allemande détient une part de marché d'au moins 5 % de la quantité totale de gaz fournie au niveau national, tandis qu'en Italie, cinq entreprises répondent à ce critère.

Par rapport à l'année précédente et parmi les 22 États membres pour lesquels des informations sont disponibles pour les deux années, 10 pays ont enregistré une augmentation du nombre des distributeurs, dans cinq pays le nombre est resté

stable et dans sept, le nombre de distributeurs a effectivement diminué. C'est au Royaume-Uni que cette réduction est la plus sensible, le nombre de fournisseurs étant passé de 23 en 2003 à 15 en 2004. À l'inverse, la Pologne a enregistré sept nouveaux fournisseurs de gaz, la Belgique cinq et la Slovénie quatre.

Le nombre parfois élevé de fournisseurs de clients finals masque toutefois le fait que seuls quelques distributeurs ont une taille importante (supérieure au seuil de 5 % de part du marché) : un maximum de sept fournisseurs a été enregistré en République tchèque, en Hongrie, en Pologne et au Royaume-Uni et cinq États membres n'indiquaient qu'un seul fournisseur important en 2004.

En Belgique et en Lituanie, le nombre de grands distributeurs a été réduit d'une entité. Un grand distributeur supplémentaire est arrivé sur le marché au Danemark, en Grèce, en Espagne et au

Luxembourg; les marchés d'Autriche et du Royaume-Uni en ont compté deux de plus.

Dans l'ensemble, il convient de noter que ce n'est pas parce qu'il existe un nombre élevé de distributeurs et un nombre relativement important

d'entreprises qui détiennent au moins 5 % de la quantité totale distribuée sur le marché national que la concurrence atteint un certain niveau dans le pays. Le marché du gaz peut être divisé entre plusieurs distributeurs régionaux sans que le consommateur n'ait réellement le choix du fournisseur.

**Tableau 5 : Distribution : nombre de fournisseurs de gaz aux clients finals, 2003 – 2004**

	BE	CZ	DK	DE	EE	EL	ES	FR	IE	IT	LV	LT	LU	HU
<b>Nombre total de fournisseurs</b>														
2003	27	14	4	701	14	1	43	31	:	412	1	7	6	14
2004	32	9	7	700	15	2	41	34	2	389	1	5	6	16
<b>Fournisseurs détenant une part d'au moins 5% du volume total</b>														
2003	3	7	4	1	1	1	3	2	:	5	1	3	3	7
2004	2	7	5	1	1	2	4	2	2	5	1	2	4	7

	NL	AT	PL	PT	SI	SK	FI	SE	UK	BG	HR	RO	TR
<b>Nombre total de fournisseurs</b>													
2003	24	29	40	10	14	1	27	7	23	8	3	27	12
2004	25	27	47	10	18	1	30	7	15	8	27	28	19
<b>Fournisseurs détenant une part d'au moins 5% du volume total</b>													
2003	4	3	7	4	2	1	1	5	5	1	3	4	3
2004	4	5	7	4	2	1	1	5	7	1	4	5	3

Source: Eurostat.

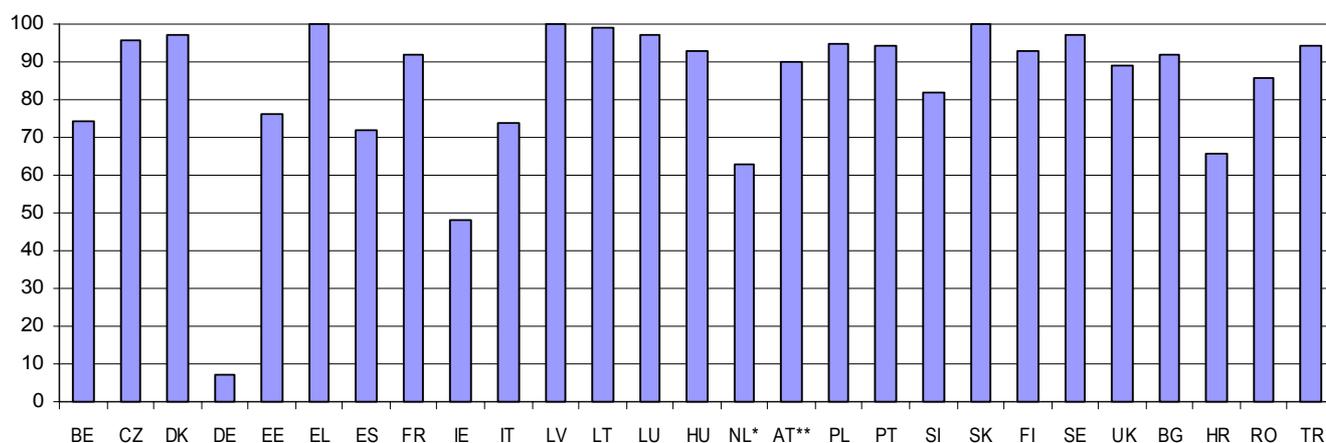
En relation avec les informations présentées ci-dessus, le graphique 1 montre la part de marché cumulée des sociétés principales, c'est-à-dire des sociétés qui détenaient au moins 5 % du marché national du gaz en 2004.

L'exemple suivant vise à bien faire comprendre la situation. En 2004, l'Italie a enregistré 389 distributeurs de gaz, dont 5 disposaient d'une part de marché supérieure à 5 % (voir tableau 5). Ces cinq principaux distributeurs de gaz assuraient 74 % de la quantité totale distribuée sur le marché italien. Les 384 autres se partageaient donc les 26 % restants.

En Allemagne, la situation est différente : parmi les 700 distributeurs de gaz approvisionnant souvent des marchés locaux ou régionaux, un seul est considéré comme une grande entreprise avec une part de marché tout juste supérieure à 7 %. Les 699 autres fournisseurs sont donc responsables de 93 % du marché total, mais aucun n'atteint le seuil de 5 % de part de marché.

Huit entreprises de taille plus modeste ont fourni 11 % du gaz au Royaume-Uni tandis qu'en Belgique, 30 entreprises ont fourni 25 % du gaz national.

**Graphique 1 : Part de marché agrégée des fournisseurs vendant au moins 5 % du volume total de gaz consommé, 2004 (%)**



\* chiffre provisoire dont la fiabilité est limitée — \*\* valeur minimale  
Source: Eurostat.

**Tableau 6: Changement de fournisseur de gaz : changements cumulés depuis l'ouverture du marché (en % de clients)**

	Grands consommateurs industriels				Consomm. indus. / commerc. moyens				Petits cons. commerc. / ménages			
	<5%	5 - 20%	20-50%	>50%	<5%	5 - 20%	20-50%	>50%	<5%	5 - 20%	20-50%	>50%
Belgique												
Rép. tchèque												
Danemark												
Allemagne												
Estonie												
Grèce												
Espagne												
France												
Irlande												
Italie												
Chypre	non applicable				non applicable				non applicable			
Lettonie												
Lituanie												
Luxembourg												
Hongrie												
Malte	non applicable				non applicable				non applicable			
Pays-Bas												
Autriche												
Pologne												
Portugal												
Slovénie												
Slovaquie												
Finlande												
Suède												
Royaume-Uni												

Note: les indications incluent le changement entre filiales du même groupe de sociétés.  
 Source: DG TREN sur la base d'informations fournies par les organismes de surveillance.

Le nombre de clients décidant de changer de fournisseur est un indicateur de l'efficacité de la concurrence. Dans les pays où les clients ont le droit de choisir, les consommateurs de gaz hésitent à exercer ce droit. Souvent, il n'y a pas d'offre concurrente, ou bien elles sont trop comparables pour que l'on puisse véritablement parler de "choix". Les positions dominantes et la dissociation insuffisante, en particulier au niveau de la distribution, semblent dissuader le consommateur de changer de fournisseur en dehors du fait que ce changement est souvent considéré comme risqué.

Le tableau 6 indique le pourcentage d'utilisateurs ayant changé de fournisseur depuis la libéralisation du marché du gaz naturel. Hormis le fait que les grands utilisateurs industriels sont davantage incités à changer de fournisseur en raison de l'importance des économies de coût potentielles, il ne faudrait pas oublier que le cadre juridique a donné priorité à

l'ouverture du marché d'abord pour les grands consommateurs industriels. En conséquence, on ne peut s'étonner que le taux de changement de fournisseur soit beaucoup plus important pour les grands consommateurs industriels que pour les moyens et petits consommateurs industriels/commerciaux et pour les ménages. À cet égard, il convient de rappeler que l'ouverture totale du marché n'est requise qu'en juillet 2007.

Il a déjà été dit que le Royaume-Uni possède une structure de concurrence bien développée sur le marché du gaz. Cela est confirmé dans le tableau 6. D'importants changements de fournisseurs ont eu lieu en Belgique, au Danemark, en France, en Espagne et en Irlande, tout au moins en ce qui concerne les grands et moyens consommateurs industriels/commerciaux. En Italie, cela a été le cas pour les grands consommateurs industriels.

## ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES MÉTHODOLOGIQUES

### Codes pays

UE: Union européenne à 25 États membres (UE-25) : Belgique (BE), République tchèque (CZ), Danemark (DK), Allemagne (DE), Estonie (EE), Grèce (EL), Espagne (ES), France (FR), Irlande (IE), Italie (IT), Chypre (CY), Lettonie (LV), Lituanie (LT), Luxembourg (LU), Hongrie (HU), Malte (MT), Pays-Bas (NL), Autriche (AT), Pologne (PL), Portugal (PT), Slovénie (SI), Slovaquie (SK), Finlande (FI), Suède (SE) et Royaume-Uni (UK).

BG : Bulgarie  
HR : Croatie  
RO : Roumanie  
TR : Turquie

### Symboles et abréviations

“:” non disponible ou confidentiel.  
“-“ néant ou non applicable.  
TJ: térajoule, ou un joule  $\times 10^{12}$   
PJ: pétajoule, ou un joule  $\times 10^{15}$   
PCS : pouvoir calorifique supérieur

### Definitions

*Gaz naturel* : est constitué de gaz présents dans des gisements souterrains, sous forme liquide ou gazeuse composés essentiellement de méthane. Il peut s'agir aussi bien de gaz « non associés » provenant de gisements qui produisent uniquement des hydrocarbures sous forme gazeuse, que de gaz « associés », obtenus en même temps que le pétrole brut, ou de méthane récupéré dans les mines de charbon (grisou).

*Importations et exportations* : les quantités de gaz sont considérées comme importées ou exportées lorsqu'elles ont traversé les frontières d'un pays, qu'elles aient été soumises ou non à des formalités de dédouanement.

### Sources de données

Les chiffres utilisés dans la présente publication (à l'exception du tableau 1 de la page de couverture et du tableau 6 à la page 6) proviennent d'une enquête lancée par Eurostat sous la forme d'un questionnaire. Ils reflètent l'état des données disponibles au 31 mars 2006.

Rappelons que ces chiffres ont été collectés sur une base volontaire. Il convient également de rappeler au lecteur que les données de la présente publication peuvent ne pas correspondre à des données de même nature publiées par d'autres instances nationales et/ou internationales.

L'Irlande n'a pas fourni de données pour Premier Transmission Limited (PTL) et l'île de Man.

Tableau 4: balance = exportations moins importations.

Les données des tableaux 1 et 6 se basent sur des informations fournies par les organismes de contrôle/les États membres à la Direction générale de l'Énergie et des Transports de la Commission.

Les données utilisées dans la présente publication ne figurent pas dans la base de données statistiques de référence NewCronos d'Eurostat.

## ***Pour en savoir plus:***

---

### **Les journalistes peuvent contacter le service média support :**

Bâtiment BECH, Bureau A4/125  
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408  
Fax (352) 4301 35349

E-mail: [eurostat-mediasupport@ec.europa.eu](mailto:eurostat-mediasupport@ec.europa.eu)

### **European Statistical Data Support:**

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui:

[www.europa.eu.int/comm/eurostat/](http://www.europa.eu.int/comm/eurostat/)

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

### **l'Office des publications officielles des Communautés européennes.**

2, rue Mercier  
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: [info-info-opoce@ec.europa.eu](mailto:info-info-opoce@ec.europa.eu)

---